



# Rapport final de la Commission fédérale d'enquête sur les accidents d'aéronefs

**concernant l'accident**

de l'avion Piper Cub J3C HB-OEF

survenu le 21 juin 1964

à l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

**Séance de la commission**

LA COMMISSION FEDERALE D'ENQUETE SUR LES ACCIDENTS D'AERONEFS

dans l'affaire

accident de l'avion Piper Cub J3C HB-OEF

survenu le 21 juin 1964

à l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

se fondant sur l'art. 32.2 et d'entente avec le Bureau d'enquêtes, en application de la procédure sommaire selon les art. 27 ss. de l'Ordonnance sur les enquêtes en cas d'accidents d'aéronefs du 1<sup>er</sup> avril 1960,

d é c i d e :

1. de prendre acte du rapport d'enquête de première information, établi le 25 juin par le Commandant-Adjoint de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse et transmis à la Commission le 6 juillet 1964, dont il ressort que l'avion s'est mis en pylône en passant sur un taxiway environ 120 mètres derrière un avion DC-4 (G-ASFY) qui avait ses moteurs en marche, et en subit quelques dommages;
2. de renoncer à d'autres recherches et à d'autres mesures.

Circulation 7/11 juillet 1964